

## Sûreté nucléaire : FO s'inquiète d'une déstabilisation

La confédération FO s'inquiète que le Gouvernement veuille décider dans la précipitation une réorganisation de la sûreté nucléaire, qui serait en outre rattachée tant bien que mal à une loi de modification de procédures administratives en vue de la construction de nouveaux réacteurs.

FO rappelle que les organismes (IRSN, ASN, ASND, CEA) qui concourent à la sûreté nucléaire sont reconnus parmi les meilleurs au plan international, et que l'organisation de la sûreté est le résultat de décennies d'interactions et de retours d'expériences.

Face aux enjeux climatiques et à la crise énergétique, il y a certes urgence à améliorer encore notre mix électrique déjà largement décarboné et la souveraineté énergétique. Il faut aussi assurer aux ménages des prix aussi bas que possible à égalité sur l'ensemble du territoire grâce au service public de l'électricité.

Un parc de production à son meilleur niveau est évidemment une nécessité, ce qui engage d'ailleurs toute l'industrie nucléaire nationale.

Dans ce contexte, le maintien d'une sûreté nucléaire indépendante et efficace est une garantie indispensable à la sécurité des travailleurs, de la population, de l'environnement, et des installations. C'est aussi une condition de l'acceptabilité des activités réparties sur tout le territoire.

Pour FO, une déstabilisation de l'organisation de la sûreté nucléaire serait totalement contre-productive face aux énormes enjeux d'expertise et de contrôle liés au maintien et à la prolongation des réacteurs existants, au démarrage de l'EPR de Flamanville, et au lancement de nouveaux réacteurs EPR2 et Nuward.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier les autres activités moins connues relevant de ces organismes comme la dosimétrie des travailleurs exposés y compris dans les hôpitaux, cabinets de radiologie, les contrôles radiographiques, l'inspection du travail dans les centrales EDF, etc.

Le bricolage à la va-vite d'un « pôle unique » entraînerait inévitablement d'importantes pertes de compétences et des problèmes de fonctionnement.

Pour FO, l'amélioration continue de l'organisation de la sûreté est indispensable. Elle doit résulter d'une large réflexion qui ne pourra être menée qu'après la réalisation un état des lieux qui à ce jour n'a pas été effectué. Il faut examiner des questions importantes comme le statut des organismes, les financements, et les droits des salariés concernés dont les représentants doivent pouvoir émettre un avis éclairé.

C'est pourquoi FO conteste l'opportunité de cette réorganisation et s'oppose au calendrier annoncé.